



**SNUDI.FO 86**

*l'indépendance*  
**au service des personnels**

Snudi-FO86 - [snudifo86@gmail.com](mailto:snudifo86@gmail.com) - [www.snudifo86.org](http://www.snudifo86.org)

Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85 - 21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX

Poitiers, le 5 juin 2026

Objet : Demande d'initiative parlementaire visant à supprimer le Conseil d'évaluation de l'École (CEE).

Madame la Députée, Monsieur le Député,  
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le SNUDI-FO86, syndicat Force Ouvrière des Professeurs des Ecoles, AESH et PsyEN des écoles publiques de la Vienne, souhaite attirer votre attention sur le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) et sur les conséquences des évaluations d'école et d'établissement mises en œuvre sous son autorité.

Depuis sa création, le CEE a instauré un dispositif d'évaluation généralisée des écoles et établissements qui suscite de fortes réserves parmi les personnels de l'Éducation nationale.

Pour Force Ouvrière, ces évaluations ne répondent pas aux besoins exprimés par les personnels, les élèves et les familles. Elles mobilisent au contraire un temps considérable au détriment des missions d'enseignement, de direction, d'accompagnement des élèves et de fonctionnement quotidien des écoles.

Les personnels constatent que ces dispositifs conduisent à une multiplication des tâches administratives, des réunions, des tableaux de bord et des indicateurs, sans qu'ils apportent de réponses concrètes aux difficultés rencontrées sur le terrain : manque de remplaçants, inclusion scolaire sans moyens suffisants, effectifs chargés, difficultés de recrutement, manque d'accompagnement spécialisé ou dégradation des conditions de travail.

Nous nous interrogeons également sur le coût réel de ce dispositif. Plusieurs sénateurs ont récemment souligné l'absence de transparence entourant les moyens consacrés au Conseil d'évaluation de l'École. Faute de ventilation budgétaire suffisamment précise, ils ont estimé son coût annuel à environ 4 millions d'euros afin de pouvoir proposer la suppression de ses crédits.

Au-delà du montant lui-même, c'est l'absence de lisibilité qui interroge. Dans un contexte où l'Éducation nationale manque de remplaçants, de personnels spécialisés, d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, de médecins scolaires ou encore de psychologues de l'Éducation nationale, il nous paraît légitime que les crédits publics soient prioritairement orientés vers les besoins directement identifiés dans les écoles et les établissements plutôt que vers des dispositifs d'évaluation dont l'utilité est largement contestée par l'ensemble des personnels.

La FNEC FP-FO considère également que les évaluations d'école participent à une logique de pilotage par les résultats et à une remise en cause progressive de la liberté pédagogique ainsi que du caractère national du service public d'Éducation.

Par ailleurs, plusieurs parlementaires ont eux-mêmes souligné les limites du Conseil d'évaluation de l'École. Lors de l'examen budgétaire, des sénateurs ont dénoncé le coût du dispositif, le manque de lisibilité de ses moyens et le caractère contestable d'évaluations largement conduites par des personnels appartenant à l'institution elle-même. Ils ont estimé que ces évaluations constituaient davantage un outil de pilotage administratif qu'un véritable levier d'amélioration pédagogique.

Ces critiques rejoignent largement celles formulées depuis plusieurs années par notre organisation syndicale.

Dans ces conditions, nous vous demandons :

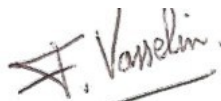
- de déposer ou soutenir une initiative législative visant à supprimer le Conseil d'évaluation de l'École ;
- d'abroger les dispositions ayant rendu possibles les évaluations systématiques des écoles et établissements ;
- de soutenir toute mesure budgétaire supprimant les crédits consacrés au fonctionnement du CEE ;
- d'intervenir auprès du Gouvernement afin que les campagnes d'évaluation prévues à compter de la rentrée prochaine soient suspendues.

L'amélioration de l'École publique ne passe pas par la multiplication des procédures d'évaluation, mais par l'attribution des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice des missions des personnels et à la réussite des élèves.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Nous vous remercions de nous indiquer quelle est votre position par rapport à cette demande, et si nous pouvons compter sur votre soutien.

Veuillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Pour le SNUDI-FO de la Vienne

Copie :

- Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale
- Commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport du Sénat